

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 16 février 2021

OBJET :
Indemnisation des frais de déplacement

Rapporteur : Mme Cadet
Délibération n°6

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2015, le Centre Communal d'Action Sociale d'Essey-lès-Nancy a déterminé des modalités d'indemnisation des frais de déplacement (transport, restauration, hébergement) engagés par les agents pour la réalisation d'une mission confiée par l'administration, pour la participation à une formation ou pour la présentation à des épreuves de concours ou d'examen professionnel.

Un décret du 26 février 2019 (n°2019-139) et deux arrêtés du même jour ont modifié les modalités de prise en charge de ces frais, en fixant notamment de nouveaux taux d'indemnisation.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de redéfinir un cadre à l'indemnisation des frais de déplacement des agents, en l'étendant aux collaborateurs du service public.

Il est rappelé que, s'il appartient au conseil d'administration de fixer les conditions générales et particulières de prise en charge de ces frais, la prise en charge s'impose à l'établissement dès lors que l'agent est envoyé en mission ou amené à suivre une formation rendue obligatoire par les statuts ou nécessaire pour les besoins du service.

PROPOSITIONS

Sur avis du comité technique paritaire commun de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale d'Essey-lès-Nancy, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'acter la prise en charge au réel des frais supplémentaires de repas des agents municipaux et collaborateurs du service public dans la limite du taux fixé réglementairement ;
- de fixer à 100% des taux prévus par arrêté ministériel, les taux d'indemnisation des frais d'hébergement des agents municipaux et collaborateurs du service public ;

- d'adopter le règlement portant indemnisation des frais de déplacement, tel qu'annexé à la présente délibération, définissant les règles communes à l'indemnisation des frais de déplacement engagés par les agents et collaborateurs de la ville et du centre communal d'action sociale d'Essey-lès-Nancy.

Il est précisé que les crédits sont disponibles au chapitre 011 « Charges à caractère général » du budget 2021 et seront inscrits au même chapitre dans les budgets suivants.

DELIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 19 février 2021.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 16 FEVRIER 2021

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	16
Nombre de votants	17

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL, Marie-France METZELARD, Françoise VIRIOT et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

POUVOIR :

Mme Geneviève BENJAMIN à Mme Nadine CADET.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

